

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Mme Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75350 PARIS

Le Havre, le 30 août 2017

Objet : Fermeture envisagée du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale du Havre

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la régionalisation, il est envisagé la fermeture du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS) du Havre, avec transfert de ses compétences sur le TASS de Rouen, ce qui soulève émotion et fortes inquiétudes, en raison à la fois des spécificités de notre Département de Seine-Maritime, mais également des délais déjà anormalement élevés pour le traitement des affaires de la compétence de ce tribunal.

En effet, d'après les informations en ma possession, il faut actuellement une année en moyenne pour qu'une affaire soit appelée devant le TASS du Havre.

Comme vous le savez, la Seine-Maritime est l'un des départements les plus peuplés et les plus industrialisés du pays. C'est également un Département qui compte un taux de chômage, de pauvreté et de précarité au dessus de la moyenne, avec les conséquences sanitaires et sociales qui en découlent.

Ce Département compte deux pôles économiques majeurs, de rayonnement national et international, celui de Rouen et celui du Havre avec sa zone industrialo-portuaire et ses spécificités parmi lesquelles un nombre important d'affaires liées à l'amiante. C'est un tribunal ayant à statuer sur des contentieux de masse qui ne s'accommoderaient guère pour les justiciables concernés d'un éloignement géographique ou pour les magistrats d'une perte de connaissance des spécificités locales.

Dans ces conditions, la logique de regroupement des services publics accompagnant le processus de régionalisation, ne saurait être appliquée uniformément sans tenir compte des particularités des territoires concernés par le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale.

../..

Pour ces différents motifs, je vous demande, Madame la Ministre, de bien vouloir confirmer le maintien du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale du Havre.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre écoute afin de vous apporter tout élément complémentaire concernant cette demande.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique provisoire : 02.35.53.10.66
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81